



## Congé reprise personnelle

Par **MH2**, le **10/04/2014** à **14:06**

Mon propriétaire m'a envoyé un congé, il ne veut pas renouveler mon bail d'un an après son expiration. Il dit qu'il veut utiliser l'appartement pour lui-même .

Je sais de l'agence que je paie mon loyer qui il n'est pas un citoyen européen, et seulement veut un vacances prolongé en France, et après il veut louer l'appartement de nouveau .

Le propriétaire sait déplacement est presque impossible pour moi en ce moment. Je suis un stagiaire non rémunéré maintenant (je paie toujours mon loyer), j'ai beaucoup de choses que je ne pourrais probablement pas les moyens de se déplacer, et de trouver un nouvel appartement sera très difficile pour moi maintenant.

Je n'ai pas d'argent en ce moment, rien, après loyer et alimentaire.

Ma question, est -il un montant minimum de temps le propriétaire a besoin de vivre dans cet appartement pour justifier le non-renouvellement de mon bail ? Est-ce tout simplement un voyage compter raison "sérieux et légitime" de ne pas renouveler le bail?

Je vais essayer de lui parler encore fois, et je voudrais savoir avant si il ya un minimum de temps dont il a besoin pour vivre ici. Ou s'il peut juste rester 1 - 2 mois et le louer à nouveau, et il est légal.

Je vais savoir combien de temps il reste ici, parce que mon ami vit dans la même maison(pas le même appartement). J'espère si il connaît un

minimum de temps, et tous les tracas, il prend simplement une location de vacances (dans ce cas, il a encore mon loyer chaque mois).

L'appartement est 'meublé', mais en réalité c'était juste un lit et une armoire, tous les autres meubles est la mienne (dans mon bail, il dit meublé).

Merci beaucoup et cordialement.